



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-POS-133

Déposé le : 26.03.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Installations de téléphonie mobile 5G : le canton a un rôle à jouer !

Texte déposé

L'installation désordonnée d'antennes de téléphonie mobile 5G sur tout le territoire cantonal provoque de nombreuses inquiétudes et résistances. Les citoyens s'inquiètent à juste titre du développement d'une technologie dont certains éminents scientifiques, dont par exemple les médecins suisses (FMH), disent qu'elle n'est probablement pas exempte de risques pour la santé et l'environnement.

Dans ce contexte et bien que la législation en lien avec les télécommunications soit de compétence fédérale, le Canton peut avoir un rôle à jouer afin de renseigner les citoyens et les communes sur leurs droits, sur cette technologie et les risques potentiels associés et sur les procédures d'autorisation des antennes. En outre, il est pour le moins étonnant, dans un canton qui accorde une grande importance à la coordination, à la pesée des intérêts et à la planification des infrastructures, qu'aucune planification n'ait été effectuée pour l'implantation de ces antennes, ni au plan cantonal ni au plan communal. Le Canton doit ainsi examiner l'opportunité de procéder à une planification du développement des antennes de téléphonie mobile, en coordination avec la Confédération, pour éviter un développement anarchique et une multiplication des sources de rayonnement non-ionisants.

Enfin, une information objective sur l'état de la recherche au sujet de cette technologie doit être fournie à la population, légitimement inquiète. En ce sens, la mise en place d'un formulaire ou d'un numéro de téléphone destinés à recueillir les observations de comportements ou de phénomènes

inhabituels sur le vivant avec une précision du lieu et du temps pourrait contribuer à la recherche par corrélation avec les émissions déclarées par les opérateurs. Les données ainsi récoltées pourraient être publiée en toute transparence, pour alimenter la recherche et permettre des précautions supplémentaires en cas de besoin.

Par le présent postulat, les députés soussignés demandent dès lors au Conseil d'Etat de renseigner les citoyens et communes sur les procédures d'autorisation des antennes et sur leurs droits ; en outre, le Conseil d'Etat est prié d'examiner la nécessité d'une planification cantonale, ou communale, de l'implantation de ces antennes, pour éviter leur développement anarchique. Le Conseil d'Etat est également prié d'informer le Grand Conseil sur l'état de la recherche sur cette technologie et les risques pour la santé et l'environnement et d'y contribuer.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

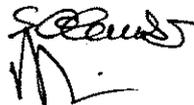
Nom et prénom de l'auteur :

GLAUSER KRUG SABINE

MAHAIM Raphaël

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Postulat installation de téléphonie mobile 5G
Le canton a un rôle à jouer!

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquois Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Gardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glavyre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

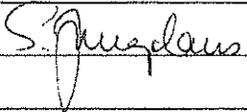
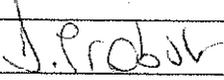
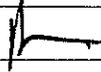
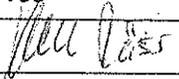
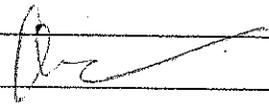
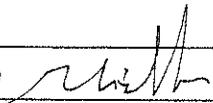
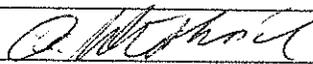
Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

| | | |
|---|---|---|
| Jobin Philippe | Nicolet Jean-Marc | Ryf Monique |
| Joly Rebecca  | Paccaud Yves | Schaller Graziella |
| Jungclaus Delarze Susanne  | Pahud Yvan | Schelker Carole |
| Keller Vincent | Pernoud Pierre André | Schwaar Valérie |
| Labouchère Catherine | Petermann Olivier | Schwab Claude |
| Liniger Philippe | Podio Sylvie  | Simonin Patrick |
| Lohri Didier | Pointet François | Sonnay Eric |
| Luccarini Yvan | Porchet Léonore | Sordet Jean-Marc |
| Luisier Brodard Christelle | Probst Delphine  | Stürner Felix |
| Mahaim Raphaël  | Radice Jean-Louis | Süter Nicolas |
| Marion Axel | Rapaz Pierre-Yves | Thalmann Muriel |
| Masson Stéphane | Räss Etienne  | Thuillard Jean-François |
| Matter Claude | Ravenel Yves | Treboux Maurice |
| Mayor Olivier  | Rey-Marion Alette | Trolliet Daniel |
| Meienberger Daniel | Rezso Stéphane | Tschopp Jean |
| Meldem Martine | Richard Claire | van Singer Christian  |
| Melly Serge | Riesen Werner | Venizelos Vassilis |
| Meyer Keller Roxanne | Rime Anne-Lise | Volet Pierre |
| Miéville Laurent | Rochat Fernandez Nicolas | Vuillemin Philippe |
| Mischler Maurice  | Romanens Pierre-André | Vuilleumier Marc |
| Mojon Gérard | Romano-Malagrifa Myriam | Wahlen Marion |
| Montangero Stéphane | Roulet-Grin Pierrette | Weissert Cédric |
| Mottier Pierre François | Rubattel Denis | Wüthrich Andreas  |
| Neumann Sarah | Ruch Daniel | Zünd Georges |
| Neyroud Maurice | Rydlo Alexandre | Zwahlen Pierre |